

EXAMEN AIPR - Encadrant

Cet examen des compétences en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - AIPR Encadrant - délivrée par l'employeur, se déroule de façon dématérialisée via la plateforme web "QCM du MTES" .

■ Objectifs opérationnels

Epreuves d'examen des compétences sur la Plate-forme web "QCM du MTES" en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux : AIPR Encadrant.

■ Public Concerné

- Salariés en charge de la préparation ou du suivi des travaux

🕒 Durée

1.00 Heures

0.14 Jour

■ Prérequis

Les épreuves d'examen de compétences requièrent la maîtrise de la langue française (lecture et compréhension).

■ Parcours pédagogique

EPREUVES D'EXAMEN

Les épreuves de l'examen ont lieu en ligne sur la Plate-forme d'Examen QCM-AIPR du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Sanctions de l'examen

La réussite à l'examen est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux Encadrant.

A l'issue de l'examen, le centre d'examen communique à chaque candidat ayant réussi l'examen, ainsi qu'à son employeur s'il a été présenté par ce dernier, une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux.

A la demande du candidat ou de son employeur, le centre d'examen remet le résultat détaillé de l'examen, en cas de réussite comme en cas d'échec.

Equivalences :

L'attestation AIPR Concepteur vaut l'attestation AIPR Encadrant ou AIPR Opérateur.

L'attestation AIPR Encadrant vaut l'attestation AIPR Opérateur.

Validité de l'AIPR :

En général, l'AIPR a une durée de validité de 5 ans.

Dès lors que la délivrance de l'AIPR fait référence à un CACES, cette limite de validité ne peut dépasser la limite du CACES. Au-delà de cette période de validité, l'AIPR doit être renouvelée.

AVERTISSEMENT :

Il est fortement conseiller de se former sur l'application et les méthodes de travail à proximité de réseaux enterrés ou aériens lors de la conduite d'engins de chantier ou de travaux urgents dispensés de DT et DICT. et de se préparer au passage des épreuves d'examen. (voir formation Ref R937).

■ Méthodes et moyens pédagogiques

Déroulement des épreuves :

Les codes d'accès à la plate-forme QCM-AIPR du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) sont remis aux participants le jour de l'examen.

L'examen est réalisé sur la base de 40 questions individuelles, à choix multiples et aléatoires conformément à l'Arrêté du 22 décembre 2015.

Le candidat doit répondre à la totalité des questions de l'examen en un maximum d'une heure.

Critères de réussite:

Le candidat doit obtenir au minimum 60 % du total de points correspondant aux réponses bonnes, soit : 48 points sur 80.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant, surveillant d'examen, est préventeur Sécurité Santé au travail ayant une expérience de l'environnement des chantiers.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

A la fin de l'examen, le candidat peut être invité, le cas échéant, à répondre à un court questionnaire proposé par le Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Energie permettant une analyse statistique et anonyme des impressions du candidat sur la pertinence et l'ergonomie des conditions de l'examen, ainsi qu'une analyse du parcours d'acquisition des compétences qui a été suivi par le candidat.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

■ Tarifs

Inter (Par Stagiaire) : 60.00 € HT

Intra (Par Jour) : 800.00 € HT



Contactez-nous !

Maxime JAILLET
Chef Projets Formation

Tél. : 0130854127
Mail : formation@groupeginger.com